LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité

MAI 2018

Le bureau sera fermé le 21 mai pour la journée des Patriotes.

Lors de panne d'électricité, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros **450-269-3247 ou 450-269-2257**

Hôtel de ville
1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Heures d'ouverture de l'hôtel de ville
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00
de 13h00 à 16h30

Horaire d'été du 8 juin au 31 août inclusivement
Le vendredi de 8h30 à 12h00

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web
au www.saint-telesphore.com

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Sécurité incendie / Sécurité civile	4
Travaux publics	7
Hygiène du milieu / Environnement	8
Urbanisme, zonage et mise en valeur du territoire	10
Loisirs, culture et vie communautaire	11
Calendrier	12

MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

MOT DU MAIRE

Avec l'arrivée du beau temps de nombreux projets et événements s'annoncent.

Je débuterai en vous invitant à venir planter un arbre avec notre députée Madame Lucie Charlebois le 26 mai dès 10h, au bout du stationnement à l'arrière de l'église pour son projet « PLANTONS ENSEMBLE ».

Ensuite, il me fera plaisir de recevoir tous nos bénévoles pour un souper afin de les remercier pour leur implication au sein de la Municipalité et pour le bénéfice de notre communauté.

De plus, n'oubliez pas d'inscrire vos enfants au camp de jour. Vous avez jusqu'au 8 juin prochain pour le faire, en ligne ou en personne à la Maison de la Famille de Vaudreuil Soulanges.

Des travaux débuteront bientôt dans les rues de la Municipalité. Patience et prudence sont de mise. La sécurité dans le quadrilatère des rues du Centenaire, des Frênes, des Peupliers et des Ormes sera accrue avec la collaboration de la Sûreté du Québec.

Profitez bien de ce printemps tardif.

Yvon Bériault , maire

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine séance du conseil se tiendra le 12 juin prochain. Tous les citoyens sont les bienvenus. Après la séance, vous êtes invités à échanger avec les membres du conseil sur des sujets qui vous tiennent à cœur. Le tout avec café et gâteries.

Offre d'EMPLOI COMBLÉE

OFFRE D'EMPLOI COMBLÉE JOURNALIER

La Municipalité est très heureuse d'accueillir monsieur Martin Rozon comme journalier saisonnier à temps partiel. Monsieur Rozon travaillera principalement aux travaux publics pour la période de mai à octobre.

DISTRIBUTION D'ARBRES (JEUNES PLANTS)

Le 19 mai prochain entre 8h00 et 12h00 aura lieu au Parc André-Leblanc, une distribution gratuite d'arbres (jeunes pousses).

Les essences disponibles sont : bouleau jaune, cerisier tardif, chêne rouge, érable rouge, pin blanc.

L'objectif de ce projet est de sensibiliser et d'éduquer la population à l'importance et au respect de l'arbre ainsi que de notre patrimoine forestier.

Ces arbres sont une gracieuseté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec le Club 4H.

Premiers arrivés, premiers servis. Aucune limite dans la quantité demandée.

Ouebec 4H

« PLANTONS ENSEMBLE »

Madame la députée Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, ministre responsable de la région de la Montérégie, en collaboration avec la municipalité de Saint-Télesphore, vous invite à une journée de plantation d'arbres.

QUAND : le 26 mai de 10h à midi
OÙ : au bout du stationnement à l'arrière de l'église (rue du Centenaire).

Le projet de la députée, « PLANTONS ENSEMBLE » a permis de planter plus de 1600 arbres matures dans des espaces publics et des cours d'écoles des 15 municipalités de la circonscription. Participer à cette activité est une belle façon de contribuer à l'embellissement de notre Municipalité. Venez en grand nombre !

SOUPER DES BÉNÉVOLES

La semaine des bénévoles qui a eu lieu du 15 au 21 avril dernier visait à remercier, sensibiliser, recruter, reconnaître les bénévoles et à promouvoir le bénévolat.

La semaine de la municipalité qui aura lieu du 3 au 9 juin prochain, est un évènement qui vise à mettre de l'avant les actions et les valeurs qui caractérisent notre communauté.

La municipalité organise le vendredi 1er juin 2018, un souper offert aux bénévoles des différents organismes de notre communauté, sous forme d'un 5 à 7.

Pour participer à cette soirée, confirmez votre présence en téléphonant au bureau municipal au 450-269-2999 au plus tard le 25 mai 2018 afin de nous aider dans notre organisation.

DERNIER RAPPEL POUR LES INSCRIPTIONS POUR LE CAMP DE JOUR

Vous avez jusqu'au 8 juin 2018
pour inscrire vos enfants au camp de jour.

2 options s'offrent à vous :
En personne à la Maison de la famille
au 1210, rue Principale, 2e étage, Saint-Zotique
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00
et de13h00 à 16h30.
OU
Sur le site web : www.mfvs.ca
Informations : 450-217-2177 # 1

Au programme : journées thématiques, activité physique, bricolages, supers éducatrices

Groupes pour les 3-5 ans
(ayant acquis la propreté)
et les 6-12 ans.

Dates : Du 26 juin au 24 août
(pas de camp de jour le 2 juillet - férié)
Horaire : Du lundi au vendredi de 9h30 à 15h30
Tarifs : 16$/jour pour le premier enfant,
15.50$/jour pour le 2e
15$/jour pour le 3e enfant et les enfants subséquents d'une même famille.
Minimum 3 jours/semaine

Service de garde disponible
Horaire : 7h30 à 9h30 et 15h30 à 17h30
Tarif : 3$/jour

FEUX À CIEL OUVERT

Vous devez **aviser** le Service de sécurité incendie lorsque vous décidez de faire un feu à ciel ouvert et **obtenir un permis de brûlage**.

La principale raison est pour éviter que les pompiers sortent inutilement si un autre citoyen communique avec le 9-1-1 pour vision d'un panache de fumée, évitant ainsi les coûts d'une fausse alerte.

Pour ce faire, en tout temps, communiquez avec le directeur du Service de sécurité Incendie, monsieur Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 291-09 (RMH-450) SUR LES NUISANCES
Article 30 *"Fumée nuisible"*
« Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit dont la fumée et les cendres se répandent sur la propriété d'autrui. »

LAVE-AUTO 2018, 4E ÉDITION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Avis à tous!!!! Samedi le **16 juin** prochain se tiendra la 4e édition du lave-auto des pompiers de Saint-Télesphore qui aura lieu sur la rue de l'église entre l'hôtel de ville et l'église. Les billets seront en vente sur place.

Pendant l'événement, notre ami Yvon Larosé sera sur place avec son simulateur de feu.
Il y aura des hot dog et breuvages au dîner. Pour les intéressés, il y aura également un moitié/moitié qui sera tiré à la fin de la journée.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur du Service de sécurité Incendie, monsieur Marc-André Dubé, au 450-802-2468. Venez encourager les pompiers de Saint-Télesphore. Ils vous attendront en grand nombre!!!

NOUVEAU SERVICE 2-1-1

- Un nouveau service d'appel 2-1-1 ainsi que son répertoire virtuel a été lancé dans le cadre de la Semaine de la santé mentale, qui a lieu du 7 au 13 mai 2018.
- Il s'agit d'un service d'information et de référence facilement accessible, disponible 7 jour sur 7, de 8h à 18h, 365 jours par année.
- Il contribue à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, en permettant aux gens aux prises avec des besoins sociaux non urgents d'être informés rapidement sur les ressources sociocommunautaires de proximité, notamment en santé mentale, en logement et en aide alimentaire.
- Un répertoire virtuel des services offerts est également disponible en tout temps.
- Pour découvrir l'ensemble des services disponibles dans la région de Vaudreuil-Soulanges, les citoyens sont invités à se rendre au www.211qc.ca/repertoire/monteregie/mrc-vaudreuil-soulanges.

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte.
3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville , notamment : les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Informations sur les services communautaires

Mode d'emploi

La saison estivale est à nos portes et nous avons hâte de sortir cuisiner au grand air. Le barbecue est conçu pour une utilisation à l'extérieur SEULEMENT. Cet appareil de cuisson et son combustible comportent des risques importants de blessures, d'explosion et d'incendie. Il faut donc savoir comment l'utiliser, l'entretenir et l'entreposer en toute sécurité.

Placez votre barbecue dans un endroit **sécuritaire.** Respectez les distances de dégagement prévues dans le guide d'utilisation de votre appareil ou laissez 1 mètre (3 pi) entre le barbecue et toute structure, une fenêtre ou une porte. Évitez de placer votre barbecue près d'une fenêtre ou d'une porte après son utilisation car en cas de fuite, le gaz pourrait s'infiltrer dans votre habitation.

Au départ

Assurez-vous que les commandes de contrôle sont fermées, ouvrez le couvercle de votre barbecue ensuite, la bouteille de gaz au maximum. Ouvrez lentement une des commandes de contrôle et actionnez l'allumeur intégré ou insérez une source d'allumage (briquet ou longue allumette). Restez éloigné de la surface de cuisson lors de l'allumage**. Attention !** Si votre barbecue ne s'allume pas dès les premiers instants, il faut fermer la bouteille et les commandes de contrôle et laisser ventiler complètement l'appareil avant de réessayer. Jusqu'à 15 minutes peuvent s'avérer nécessaires, selon les conditions.

Pendant son utilisation

Surveillez en permanence un barbecue, gardez toujours une distance sécuritaire et ne déplacez jamais le barbecue lorsqu'il est allumé.

Pour l'éteindre

Fermez en premier la bouteille de gaz pour purger les conduites et lorsque la flamme est éteinte, mettez toutes les commandes de contrôle en position fermée (OFF).

Lors du transport

Assurez-vous que la soupape de sûreté de la bouteille de gaz est bien fermée, gardez celle-ci bien immobilisée en position debout et ouvrez une fenêtre du véhicule.

Toute bouteille de gaz devrait être entreposée à l'extérieur d'un bâtiment. Protégez les bouteilles de gaz des chauds rayons du soleil ou de toute source de chaleur potentielle afin d'éviter que la pression interne de la bouteille n'augmente et ne provoque une explosion. Rapportez une bouteille vide ou vieille de plus de 10 ans aux endroits recommandés, ne jetez jamais une bouteille de gaz aux ordures. Rappelez-vous qu'une bouteille de plus de 10 ans doit être remplacée.

Si vous avez des questions, contactez le directeur du Service de sécurité Incendie, monsieur Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

PLACE AUX AGRICULTEURS

Enfin le beau temps! Qui dit beau temps dit les travaux dans les champs qui commencent. Un flot plus important de machineries agricoles circulent présentement sur les routes de la Municipalité. Nous demandons à tous d'être vigilants et sécuritaires.

LA MALADIE DE LYME

Avec l'arrivée du beau temps, arrivent aussi les insectes….**et les tiques.** Cette petite bestiole peut causer la maladie de Lyme. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du cœur. La bactérie responsable de la maladie est transmise par la piqûre d'une tique infectée.

Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de juin et d'août, mais il faut rester vigilant du printemps à l'automne.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Les adultes et les enfants faisant des activités de plein air dans les boisés ou les herbes hautes risquent davantage d'être exposés aux tiques. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage à proximité d'un boisé, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protègeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un chasse-moustique contenant du DEET ou de l'icaridine en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible. Le risque de transmission de la maladie est très faible si la tique est retirée en moins de 24 heures;
- Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique. Une consultation médicale pourrait être recommandée afin d'évaluer si un antibiotique serait approprié pour prévenir la maladie;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (rougeur sur la peau mesurant au moins 5 cm, fièvre, maux de tête, fatigue) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant une bande de paillis ou de gravier entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedeLymeMonteregie.com.
Source : Direction de santé publique de la Montérégie, mai 2018

RAMASSAGE DES BRANCHES

Le service de voirie passera dans la semaine du 22 au 25 mai prochain avec la déchiqueteuse sur le territoire de la municipalité pour ramasser les branches.

Les branches doivent être placées en bordure du chemin, être d'un maximum de 4 pouces de diamètre. Si la machine n'accepte pas les branches, elles ne seront pas ramassées.

Le service de voirie passera dans chaque rue qu'une seule fois. **Vos branches doivent être au chemin le mardi matin 22 mai avant 7h00**, sinon il se peut qu'elles ne soient pas ramassées. De plus, une demi-heure maximum, est allouée pour chaque adresse.

Pour ceux et celles qui désirent recevoir des copeaux de bois, à la suite du déchiquetage des branches, vous n'avez qu'à laisser vos noms au bureau municipal : 450-269-2999

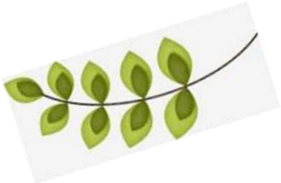

COUPE D'ARBRES

Avant de couper des arbres, vous devez obtenir un permis auprès de la municipalité.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 282.09

10.2.4 Abattage d'arbres prohibé sur l'ensemble du territoire municipal

« Sur l'ensemble du territoire, aucun abattage d'arbres n'est autorisé, à l'exception des coupes à diamètre limité, coupes de jardinage, coupes de nettoiement et de dégagement, coupes d'assainissement et des coupes pour l'érection d'une construction ou l'exécution d'un ouvrage autorisé. »

Pour tout renseignement, communiquez avec la Municipalité de Saint-Télesphore au (450) 269-2999.

Le 22 avril dernier avait lieu le JOUR DE LA TERRE et la MRC de Vaudreuil-Soulanges a lancé **TRICYCLE**, un outil web élaboré afin d'aider les citoyens de la région dans le tri de leurs matières résiduelles.

TRICYCLE

www.tricycle-mrcvs.ca

JOURNÉE DE DÉCHIQUETAGE - PRÉVENTION DU VOL D'IDENTITÉ

Samedi 12 mai 2018, de 10 h à 14 h
Service gratuit offert exclusivement aux particuliers et organismes à but non lucratif
Centre de services de Coteau-du-Lac, 20, rue Principale, Coteau-du-Lac
Information : 450 424-1212
Cette activité de prévention est rendue possible grâce à la collaboration de :

Desjardins Vaudreuil-Soulanges

IRON MOUNTAIN

L'HERBE À POUX

Comment se défaire de cette plante détestable ? Le plus simple est encore de l'arracher. C'est facile à réaliser puisqu'elle possède un système de racine peu développé. Mais attention! Il faut absolument effectuer l'opération en juin ou en juillet au plus tard, c'est-à-dire avant la floraison.

- Il est possible de diminuer la prolifération de cette mauvaise herbe, il suffit de :
- **Déraciner** cette herbe avant sa période de pollinisation (fin juillet, début août)
- Sensibiliser les gens de votre entourage
- Effectuer la coupe dans les terrains vagues et publics deux fois par année (mi-juillet et mi aout)
- Recouvrement du sol par des matériaux inertes tels du paillis ou des copeaux de bois
- Implantation d'un couvert végétal compétitif: Utiliser des semences résistantes qui offriront une compétition végétative à l'herbe à poux (trèfle, gazon, etc.)
- Entretenir régulièrement sa pelouse. La tondre uniformément principalement en bordure du terrain en s'assurant de garnir les coins dénudés, voilà autant de moyens de prévenir l'apparition de cette mauvaise herbe.
- Même si l'arrachage demeure le moyen de destruction le plus pratique, on peut, dans le cas d'un terrain couvert d'herbe à poux, raser régulièrement au sol les indésirables. De cette façon, on empêchera de donner libre cours à leur floraison si dévastatrice. Si toutefois on ne peut en venir à bout, les services de professionnels pourront sans aucun doute sauver un terrain infesté.

VENTE DE GARAGE

Les ventes de garage seront permises durant le congé de la Fête des Patriotes, du 19 au 21 mai 2018.
Aucun permis ni droit ne sera exigé.
Profitez-en pour dénicher de petits trésors !

Cependant, en tout autre temps, **vous devez obtenir un permis** aux conditions décrétées par règlement. Consultez les extraits de règlements ci-dessous. L'intégralité des règlements est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

Pour toute demande de permis, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur en urbanisme et en environnement, monsieur Joël-Désiré Kra, les mercredis et jeudis, au 450-269-2999 poste 3158 ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme-st-telesphore@xittel.ca.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT No 288-09 SUR LES VENTES DE GARAGE (RMH 299)

Article 4 *"Permis"*
Nul ne peut tenir ou permettre que soit tenue une vente de garage à moins d'avoir préalablement demandé et obtenu, auprès de la municipalité, un permis de vente de garage.

Article 6 *"Conditions"*
La personne qui détient un permis de vente de garage doit respecter les conditions suivantes:
a) Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique;
b) Il est interdit de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons

EXTRAITS DU RÈGLEMENT No 231-99 RÉGISSANT LES MODALITÉS ET LES DROITS EXIGÉS POUR L'ÉMISSION DES PERMIS DE VENTES DE GARAGE

Article 2
Les droits exigés pour l'émission d'un permis de vente de garage sont de 20 $, pour une période de trois (3) jours consécutifs, **permise deux fois par année**.

Article 3
Toute demande pour obtenir un permis doit être faite au préalable deux (2) semaines avant la vente de garage ou la vente temporaire.

Article 4
Les ventes de garage auront une durée maximale de trois jours consécutifs.

Article 5
Il est interdit à toute personne de faire ou de permettre que soit faite une vente de garage en dehors des périodes permises.

TRAVAUX DE RÉNOVATION, INSTALLATIONS DE PISCINE, TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Avec l'arrivée de la belle saison, vous planifiez peut-être des travaux de construction d'un garage ou d'un cabanon, des travaux de rénovations à votre résidence, de démolition ou l'installation d'une piscine.

Avant d'entreprendre des travaux, vous devez obtenir un permis de construction ou un certificat d'autorisation de la Municipalité, afin de vous assurer que vos projets respectent la règlementation municipale.

N'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur en urbanisme et en environnement, Joël-Désiré Kra, par téléphone au 450-269-2999 option 1 ou par courriel à l'adresse urbanisme-st-telesphore@xittel.ca.
Horaire de travail : mercredi et jeudi.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

La Municipalité est à la recherche de bénévoles pour l'Organisme des terrains de jeux (OTJ) et la bibliothèque. L'OTJ s'occupe principalement des activités reliées aux loisirs. Pour toute personne intéressée, communiquez au 450-269-2999.

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés sont des lieux d'échanges et de rencontres. Ils ont lieu tous les 2e mercredis du mois au Centre communautaire de Saint-Télesphore. Certains repas sont suivis d'activités diverses. Bienvenue à tous !

Le prochain repas partagé aura lieu le 13 iuin 2018.
Pour information :
Claire Sauvé au
450-269-2261.

PÉTANQUE

La pétanque est de retour !
Il y aura formation des équipes le 23 mai à 19h00 au Centre communautaire. La saison régulière débutera le mercredi soir 6 juin à 19h00.

Pour information :
Johanne Larose au 450-269-1060
Alice Lefebvre au 450-269-2237

VOLLEYBALL

Vous aimez le volleyball ?
Pourquoi ne pas vous impliquer
et prendre la relève?

Notre bénévole, Mme Sylvie Proulx a décidé de passer le flambeau, après plus de 20, 30…ans. Un ÉNORME MERCI SYLVIE pour toutes ces années.

Ça vous intéresse ? Communiquer avec la Municipalité 450-269-2999.

HORAIRE DU CHALET DES LOISIRS

Parc André-Leblanc
1600, chemin Saint-Télesphore

Le chalet des loisirs sera ouvert à compter du 11 mai 2018 jusqu'au 8 octobre 2018 inclusivement.

15e édition du SALON DES VINS VAUDREUIL-SOULANGES

Mercredi 16 mai 2018

Date à inscrire à votre agenda

L'aréna municipal de Vaudreuil-Dorion,

9, rue Jeannotte

www.salondesvinsvs.ca

BIBLIOTHÈQUE

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont de 18h30 à 19h30 les 2e et 4e mercredis du mois.

Vous pouvez désormais consulter la liste des livres disponibles à la Bibliothèque sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

CONCERT HARMONIE ET SYMPHONIE

Un succès sur toute la ligne.
Mission accomplie !

Nous avons dépassé nos objectifs. Un spectacle à guichet fermé trois semaines avant l'évènement avec plus de 375 billets vendus. Comment exprimer notre gratitude si ce n'est en disant du fond du notre cœur **MERCI**.

Merci à Normand Sauvé pour avoir pris en charge la responsabilité de la construction des estrades d'orchestre dans l'église et merci à tous nos bénévoles au grand cœur pour la réalisation de ce projet unique : Père Joachim, André Marleau, Sylvain Thomas, Jean-Robert Ravary, Luc Boivin, Jules Bourgon, Gisèle Normandeau, Diane Cuillerier, Claire Sauvé, Danielle Sauvé, Marielle Bourgon, Carole Lauzon. Clin d'œil et merci à Laurence Marleau et Léa Lemay.

Merci à la Municipalité de Saint-Télesphore pour l'accès aux facilités de la salle communautaire. Merci à nos pompiers volontaires de Saint-Télesphore et leur directeur Marc-André Dubé, d'avoir assuré la sécurité durant tout l'évènement.

Enfin un MERCI tout à fait spécial à nos deux grands partenaires : Desjardins Caisse de Vaudreuil-Soulanges et RONA Roch Gauthier et Fils.

N'oubliez pas de mettre à votre agenda ; samedi le 1er juin 2019, nous reviendra « Grandes Orgues et Gourmandises ».

Paul McDonald
Responsable de l'événement.

CALENDRIER MUNICIPAL
MAI/JUIN 2018

Séance du conseil
12 juin 2018 19h30

Récupération	Collecte Déchets domestiques	Collecte Objets Volumineux Encombrant	Bibliothèque pétanque	Repas partagés	Camp de Jour Branches	Activités diverses
						Distribution **Souper des bénévoles**

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
13 MAI 	**14** 	**15**	**16** 	**17**	**18**	**19**
20	**21 bureau fermé** 	**22** 	**23** Formation des équipes pétanque 	**24**	**25** 	**26** **Plantons Ensemble**
27	**28** 	**29**	**30**	**31**	**1ER JUIN** **Souper des bénévoles**	**2**
3	**4** 	**5**	**6 Début pétanque** 	**7**	**8** **Date limite inscription Camp de jour**	**9**
10	**11** 	**12** 	**13** 	**14**	**15**	**16** **LAVE AUTO**
17 	**18** 	**19**	**20**	**21**	**22**	**23**
24 	**25 Bureau fermé** 	**26 Début Camp jour** 	**27** 	**28**	**29**	**30**